

RESOLUTION N° 1

Proposée par la Slovaquie

La condition de l'artiste aujourd'hui

L'Assemblée Générale enjoint les Comités Nationaux à s'associer à la discussion relative à *'La condition de l'artiste aujourd'hui'*.

Elle encourage à définir une solution rationnelle apte à proposer une grille de définitions de cette condition de l'artiste susceptible d'être utilisée lors de négociations avec les représentants des états, ce dans le but d'améliorer les droits légaux et sociaux des artistes.

L'Assemblée Générale de l'AIAP IAA recommande aux Etats membres de prendre en considération les expériences positives qui seront présentées dans le cadre de la préparation d'une loi relative au « *Statut de l'Artiste Aujourd'hui* ».

Les idées les meilleures seront retenues pour défendre l'amélioration des garanties sociales, des conditions de création, des taxations du travail des artistes, prenant par là même en considération la contribution des artistes au développement culturel des nations.